



COMPTE-RENDU
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF
18 avril 2023
Salle du Conseil municipal

Présent(e)s :

Elu(e)s : Serge DEUILHÉ, Maire de Saint-Lys, Catherine LOUIT, Adjointe déléguée au dialogue citoyen, à la jeunesse et l'enfance, à l'animation de la vie sociale et à la communication

Agent : Médély OBERTI, Collaboratrice de cabinet chargée de la communication

Citoyen(ne)s : Thierry LAFOURCADE, Virginie RAULT, Malika THOVEILLES, Alain DESCLAER, Thierry RASPAUD, Pierre CATEL

Excusé(e)s : Perny DIEUDONNE, Thierry BERTRAND

Monsieur le Maire introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité consultatif et s'excuse de ne pouvoir rester davantage, retenu par d'autres obligations. Madame Louit invite les membres du comité consultatif n'ayant pas encore signé la charte du dialogue citoyen à la remettre visée et paraphée.

Signature de la charte du dialogue citoyen :

Comme indiqué lors de la précédente réunion, la charte du dialogue citoyen permet de définir les principes de travail et d'échange dans le respect de chacun. Elle a été adoptée par délibération au Conseil municipal du 19 décembre 2022 et a été transmise à chaque membre pour signature.

Il est demandé aux membres du comité de s'engager à respecter cette charte par la signature de ce document.

Résultats du sondage sur les thèmes de travail :

Rappel des thèmes :

- Le rayonnement culturel du musée de Saint-Lys radio
- L'amélioration de la communication auprès des Saint-Lysiennes et des Saint-Lysiennes
- Les chemins de randonnées et de VTT
- Le recyclage des déchets

➤ La création d'une cartographie

➔ Résultats obtenus à la date du 18 avril 2023 : CF. diaporama ci-joint.

➔ **Thème retenu par le groupe de travail** : Les chemins de randonnées et de VTT

Tous les participants n'ayant pas souhaité partager leur adresse mail à l'ensemble des membres du comité, la municipalité centralisera leurs échanges.

Elaboration du plan de concertation :

Le plan de concertation avait été présenté lors de la première réunion du comité consultatif. L'élaboration de ce plan permet de définir et cadrer le sujet, la méthodologie de travail et les rôles de chacun.

Chaque participant était invité à noter sur des post-its des idées relatives aux étapes du plan de concertation. La mise en commun de ces réflexions est résumée dans le tableau suivant :

Plan de concertation

Etapes	Idées partagées
1- Les objectifs de la concertation : pour quoi ? Quel est l'intérêt ?	<ul style="list-style-type: none">➔ Réaliser une cartographie des chemins de randonnées et VTT existants : actualiser et vérifier le balisage ainsi que l'information au public, repérer les points caractéristiques (noter l'indication du niveau de randonnée)➔ Développer, sécuriser et étendre les chemins de randonnée➔ Faire connaître les parcours existants (site de la Ville, plan, etc.)➔ Animer les chemins de randonnées : valoriser la biodiversité, créer des animations et des parcours ludiques pédagogiques, sensibiliser au respect des espaces (opérations de nettoyage)
2- Population concernée : pour qui ?	Tout public
3- Définition du sujet (et du hors sujet)	<ul style="list-style-type: none">➔ La marche a été retenue en premier lieu➔ Permettre aux Saint-Lysiens de se déplacer, dans le cadre du loisir, sans prendre la voiture pédestre (idée de

	<p>créer une boucle au bout du chemin de Pontala)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Créer des liaisons douces ➔ Relier Saint-Lys et les villes environnantes
<p>4- Articulation de la décision : qui sera décisionnaire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Le Conseil municipal sur la faisabilité et l'utilité de ce projet ➔ Les communes voisines en cas de création de chemins dans plusieurs territoires ➔ Les propriétaires privés en cas de passage sur leurs terrains ➔ Le Muretain Agglo, ayant la compétence tourisme et valorisation du patrimoine ➔ Les Architectes des Bâtiments de France sur le secteur situé autour de La Halle (tout aménagement est soumis à une déclaration préalable et validation par les ABF)
<p>5- Quels outils et quelle méthode pour mener cette concertation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Remarque effectuée par un participant : veiller à se donner un objectif réalisable, avec les moyens à disposition. ➔ Visites de terrain pour tester et recenser l'existant ➔ Sondages auprès de la population ➔ Lien avec les services concernés par cette thématique : élus délégués, services espaces verts, urbanisme (projets Bourg-centre et déplacements doux), service communication, partenaires du tourisme (Muretain Agglo, Haute-Garonne tourisme et autre)
<p>6- Modalité d'information et de mobilisation du public : comment associer le public ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Publier un article dans le prochain Mag pour présenter le travail engagé par le comité consultatif

	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Créer une page Facebook : présentation et suivi du projet ➔ Référencer les associations concernées par cette thématique et les contacter ➔ Communiquer auprès des maisons de retraite de Saint-Lys (adapter le support) ➔ Organiser des rencontres avec les publics cibles : Saint-Lysien(ne)s, maison de retraite, public de la Médiathèque, MJC-CS, créer des groupes de travail et des ateliers ➔ Organiser une réunion publique pour présenter le projet
<p>7- Modalités de restitution des échanges</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Rédaction de comptes-rendus de réunion à valider collectivement ➔ Saint-Lys le Mag ➔ Page Facebook
<p>8- Articulation avec les instances de concertation territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Instances précédemment citées : Conseil municipal, services municipaux, Muretain Agglo ➔ Lien à réaliser avec les autres instances du dialogue citoyen : Conseil des Sages, Conseil municipal des Jeunes, Conseil local de développement de la Vie associative
<p>9- Calendrier : phasage du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ 1^{ère} étape : rencontrer la Conseillère municipale déléguée aux déplacements doux (rdv à partir de semaine 21) ➔ Se réunir une fois par mois ➔ Rédiger un encart pour le prochain Saint-Lys le Mag N°36 (date limite de transmission du texte à la rédaction du journal : 5 juin) ; y associer une photo ➔ Organiser une visite de terrain au mois de juin : élaborer au préalable les critères permettant de dresser un diagnostic

	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Organiser un moment de convivialité (à l'occasion de la visite sur site)
10- La réalisation du projet : qui pilote et met en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Mise en œuvre technique dans le cadre de l'aménagement de nouvelles voies ou de la pose de signalétique (services techniques municipaux et Muretain Agglo). Lien avec le service communication pour informer et promouvoir les animations.
11- Evaluation : critères, indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Participation aux sondages ➔ Actualisation des cartographies ➔ Utilisation des tracés ➔ Liaisons réussies (exemple : liaison Saint-Lys-Fonsorbes)
12- Budget	<ul style="list-style-type: none"> ➔ A affiner

Prochaines étapes :

- ➔ Organiser une réunion fin mai
- ➔ Rédiger l'article pour le Mag
- ➔ Organiser une visite sur site